Le Régime d'épargne-actions du Québec

Mise à jour et synthèse des
principales données pour
les années 1979 à 1984

Martin Martin

Service des études

Commission des valeurs mobilières du Québec

Juin 1985

Table des matières

Avant-propos

Introduction

Le traitement fiscal

Les fonds propres des sociétés du Québec

La participation des épargnants du Québec

Le coût du Régime d'épargne-actions pour l'État

Conclusion

Liste des tableaux

Plans de réinvestissement de dividendes et de souscription d'actions par versements en espèces facultatifs admissibles au Régime d'épargne-actions — Annexe 1

Liste détaillée des placements au moyen d'un prospectus admissibles au Régime d'épargne-actions — Annexe 2

Liste détaillée des placements auprès des porteurs d'actions par l'intermédiaire de plans de réinvestissement de dividendes et de souscription d'actions admissibles au Régime d'épargne-actions — Annexe 3

Avant-propos

Ce document présente une mise à jour et une synthèse des principales données relatives au Régime d'épargne-actions du Québec pour les années 1979 à 1984. Il doit se lire en conjonction avec une analyse similaire publiée un an plus tôt portant sur les résultats des exercices 1979 à 1983.[1] Le lecteur désireux de connaître plus en détail le fonctionnement du régime doit s'y référer.

Ce texte tient compte des dernières modifications apportées au régime lors du Discours sur le budget du 24 avril 1985.

---

1. Martin, M., Le Régime d'épargne-action du Québec - Un programme unique en Amérique -, C.V.M.Q., juillet 1984.

Introduction

En vigueur depuis le 22 juin 1979, le Régime d'épargne-actions du Québec demeure encore malgré ses indéniables avantages tout à fait unique en Amérique. Il faut traverser l'Atlantique pour retrouver en France un programme similaire au plan québécois, le Compte d'épargne en actions.[2] Le Régime d'épargne-actions est un programme gouvernemental favorisant l'investissement dans certaines sociétés en offrant aux épargnants du Québec qui réalisent un placement en actions à moyen terme un avantage fiscal fort intéressant.

En effet, les sommes collectées au cours des six dernières années dans le cadre du Régime d'épargne-actions se chiffrent à plus de 2 milliards de dollars, dont plus des deux tiers furent recueillies en 1983 et 1984. Au cours de cette dernière année, 44 sociétés ont fait publiquement appel à l'épargne dont 22 sociétés en voie de développement; dix-huit en étaient à leur premier placement.

Les contribuables, quant à eux, ont réduit au cours de cette période de six ans leur revenu imposable de plus de 1,4 milliard de dollars pour un manque à gagner au niveau du gouvernement du Québec d'environ 430 millions de dollars.

---

2. Le Compte d'épargne en actions prend la relève du régime temporaire du dispositif de la détaxation du revenu investi en actions aussi connu sous le nom de "Loi Monory".

En 1983, 108 380 épargnants, soit 2,91 p. cent de l'ensemble des contribuables du Québec ont bénéficié du régime en réclamant en moyenne une déduction de 4 500 $ du revenu total lors de la présentation de leur déclaration de revenus. En maintenant la déduction moyenne à ce niveau nous estimons à quelques 112 700 le nombre de contribuables bénéficiant du Régime d'épargne-actions en 1984, soit un taux d'environ 3,02 p. cent.

Si le Régime d'épargne-actions du Québec continue de susciter un certain intérêt parmi les épargnants, à l'inverse l'offre de titres de la part des sociétés émettrices montre des signes évidents d'essoufflement.

Les conséquences entraînées par la rareté d'un bien sont généralement au désavantage des consommateurs. Ainsi, il est normal d'observer à court terme, en période de pénurie, l'augmentation du prix de vente du bien ou la mise en marché d'un produit de qualité inférieure. Dans le contexte des valeurs mobilières ces deux effets devraient se traduire par une surévaluation du prix d'émission par rapport à la valeur intrinsèque du titre et par la prise ferme de valeurs de moindre qualité.

Toutefois, jusqu'à maintenant les évaluations du comportement des titres nouveaux émis dans le cadre du Régime d'épargne-actions montrent qu'ils offrent dans l'ensemble un rendement supérieur à celui du marché.

La Commission des valeurs mobilières du Québec, dont le mandat général est d'assurer la protection des épargnants, est préoccupée par les effets que pourraient engendrer une pénurie de titres de qualité admissibles au Régime d'épargne-actions sur l'efficacité du marché des valeurs mobilières.

Le traitement fiscal

Le Régime d'épargne-actions du Québec permet aux contribuables de se constituer un portefeuille en exonérant d'impôt un pourcentage variable de la somme investie dans des actions nouvellement émises de sociétés, dont le siège social ou le principal établissement se situe au Québec, pour autant que la valeur accordée à l'investissement par les règles fiscales soit maintenue dans le portefeuille à la fin des deux années après celle de l'acquisition.

À compter de l'année d'imposition 1986 les déductions autorisées seront limitées à 20 p. cent du revenu total jusqu'à concurrence de 10 000 $ déduction faite des contributions à un régime de retraite donnant déjà lieu à une déduction fiscale.

De même, à partir du 1er janvier 1986 la déduction à l'égard des titres des sociétés les plus importantes, c'est-à-dire celles dont l'actif excède un milliard de dollars et qui n'ont virtuellement aucune difficulté à placer leurs titres auprès du public, sera limitée à 1 000 $ par année.

De plus, et à compter de cette même date, la déduction accordée pour toute catégorie d'actions est modifiée tant pour les titres des sociétés en voie de développement, c'est-à-dire celles dont l'actif se situe entre 2 millions et 25 millions de dollars ou dont le capital-actions est supérieur à 750 000 $ sans excéder 10 millions de dollars, que pour les sociétés intermédiaires.

Le tableau suivant compare les taux de déduction par catégorie de sociétés et de titres en vigueur pour les années 1984 à 1986.

Tableau 1

Taux de déduction des titres admissibles
au Régime d'épargne-actions

Catégorie	Année d'imposition 1984	1985	1986
Sociétés importantes	75 %	50 %	50 %[1]
Sociétés en voie de développement			
- Actions ordinaires	150 %	150 %	100 %
- Actions subalternes à droit de vote	100 %	100 %	75 %
- Actions privilégiées convertibles en actions ordinaires	150 %	150 %	100 %
- Actions privilégiées convertibles en actions subalternes	100 %	100 %	75 %
Autres sociétés			
- Actions ordinaires	100 %	100 %	75 %
- Actions subalternes à droit de vote	75 %	75 %	50 %

(1) Déduction fiscale limitée à 1 000 $.

Les fonds propres des sociétés du Québec

Essentiellement, les sociétés disposent de deux canaux pour placer les valeurs nouvelles admissibles au Régime d'épargne-actions: les placements avec un prospectus et les placements sans prospectus auprès de leurs porteurs d'actions ou auprès de leurs dirigeants et salariés. Les deux derniers types de placements se présentent le plus souvent sous la forme de plans de réinvestissement de dividendes ou de distribution de dividendes en actions et de plans de souscription d'actions.

Lors d'un placement avec un prospectus, la société émettrice décide du moment favorable pour réaliser le placement, tandis que les plans de réinvestissement de dividendes ou de distribution de dividendes en actions et de souscription d'actions reflètent la volonté des sociétés de faire bénéficier leurs porteurs d'actions, dirigeants ou salariés des avantages fiscaux du régime et c'est alors le souscripteur qui fixe le moment opportun d'acquérir les actions désirées.

La valeur des placements avec un prospectus de titres admissibles au régime a régressé de 26,4 p. cent au cours de l'année 1984 par rapport à 1983, se situant à 228 millions de dollars, comme nous pouvons le constater à l'examen du tableau 2.

Cette diminution peut s'expliquer par l'absence d'émissions importantes réalisées par des grandes sociétés qui ont trouvé dans les plans de réinvestissement de dividendes et de souscription d'actions une façon d'accroître leur capital-actions à bon compte.

Tableau 2

Ventilation des placements admissibles
au Régime d'épargne-actions

Nature du placement	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Placement avec un prospectus						
Nombre de placements	13	19	12	6	26	37
Valeur des placements (000 $)	82 045	86 942	83 839	75 844	310 502	228 475
Placement auprès des porteurs d'actions						
Nombre de placements	2	11	11	12	11	8
Valeur des placements[1] (000 $)	26 952	63 464	163 891	138 237	455 032	487 967
Placement auprès des dirigeants et salariés						
Nombre de placements	4	9	6	9	8	n.d.
Valeur des placements[2] (000 $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

(1) Valeur estimée.

(2) Sous l'ancienne Loi sur les valeurs mobilières les émetteurs n'avaient pas à préciser la valeur de ces placements; comme elle est marginale nous n'avons pas procédé à leur estimation.

Sources: Annexes 2 et 3.

La valeur des placements auprès des porteurs d'actions accuse une légère croissance de 7,2 p. cent passant de 455 millions de dollars en 1983 à 487 millions de dollars en 1984, alors que le nombre de placements a régressé pour se stabiliser à 8.

La valeur de l'ensemble des placements admissibles au régime a régressé de 6,4 % en 1984, passant de 765 millions de dollars à 716 millions de dollars.

Le tableau 3 démontre sans ambiguïté que les sociétés en voie de développement ont profité du taux de déduction élevé que leur accorde le régime. Ainsi, en 1984, 22 sociétés ont fait publiquement appel à l'épargne pour une valeur totale de 106 millions de dollars comparativement à 12 placements l'année précédente. Il est à noter également que, sur les 22 placements, deux furent réalisés en actions privilégiées convertibles. De plus, dix-huit sociétés en étaient à leur premier appel public à l'épargne.

Pour favoriser l'offre de capitaux en atténuant les coûts importants engendrés par un premier appel public à l'épargne en actions ordinaires, les sociétés en voie de développement peuvent recevoir deux types de subvention. La première couvre la moitié des frais d'une étude de faisabilité jusqu'à concurrence de 10 000 $. La deuxième subvention vise à compenser une partie des coûts du premier appel public à l'épargne. Cette dernière subvention qui ne peut excéder 400 000 $, équivaut à 20 p. cent de la première tranche de 1 000 000 $ du placement, et à 10 p. cent de la deuxième tranche de 2 000 000 $. Pour bénéficier de cette subvention les titres émis doivent être inscrits à la cote de la Bourse de Montréal.[3]

Selon certains nous ne pouvons espérer plus de 20 nouvelles sociétés faisant publiquement appel à l'épargne par année.[4] Les critères d'admissibilité à la cote de la Bourse de Montréal sont particulièrement stricts et visent à sélectionner les entreprises d'une renta-

---

3. Ces subventions prennent fin le 31 mars 1988.

4. Béliveau, J., "Pas plus d'une vingtaine de PME par année sont susceptibles de réaliser un financement public", Le Devoir, octobre 1984.

bilité supérieure à la moyenne, soucieuses de respecter un sain équilibre entre leur niveau d'endettement et leur capital-actions, ambitieuses dans leurs projets de croissance et douées d'une excellente équipe de gestion pour les réaliser.

Ces sociétés ne sont pas légion et cela constitue un frein naturel aux adhésions nouvelles d'autant plus qu'elles ont généralement peu de difficulté à se financer par les sources conventionnelles d'emprunt.

Tableau 3

Ventilation des placements au moyen d'un prospectus admissibles au Régime d'épargne-actions

Importance de la société	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Sociétés importantes						
Nombre de placements	2	-	-	1	4	3
Valeur placée au Québec (000 $)	55 414	-	-	47 082	172 998	38 828
Sociétés intermédiaires						
Nombre de placements	2	6	4	4	10	8
Valeur placée au Québec (000 $)	17 231	69 868	64 676	27 089	74 355	81 576
Sociétés en voie de développement						
Nombre de placements	-	2	-	-	12	22
Valeur placée au Québec (000 $)	-	9 718	-	-	63 149	106 059
Autres sociétés						
Nombre de placements	9	13	6	1	-	4
Valeur placée au Québec (000 $)	9 400	17 074	9 445	1 673	-	2 020

Source: Annexe 2.

Par ailleurs, les sociétés importantes, dont l'actif excède un milliard de dollars, ont placé au Québec avec un prospectus uniquement 39 millions de dollars en 1984, tandis que les sociétés intermédiaires ont réalisé des placements d'une valeur de 82 millions de dollars au cours de huit appels publics à l'épargne.

D'un autre côté, comme nous le constatons au tableau 4, ce sont presqu'uniquement les sociétés importantes qui ont établi un plan de réinvestissement de dividende et de souscription d'actions admissibles faisant ainsi bénéficier du régime leurs nombreux actionnaires. Les sociétés importantes ont placé de cette façon pour 476 millions $ et une société intermédiaire, pour 12 millions $.

Tableau 4

Ventilation des placements auprès des porteurs d'actions par l'intermédiaire de plans de réinvestissement de dividendes et de souscription d'actions admissibles au Régime d'épargne-actions

Importance de la société	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Sociétés importantes						
Nombre de placements	1	6	7	7	8	7
Valeur placée au Québec[1] (000 $)	22 900	51 433	157 314	129 957	445 378	475 967
Sociétés intermédiaires						
Nombre de placements	1	3	4	4	2	1
Valeur placée au Québec[1] (000 $)	4 052	10 830	6 577	7 905	9 654	12 000
Sociétés en voie de développement						
Nombre de placements	-	1	-	-	1	-
Valeur placée au Québec[1] (000 $)	-	667	-	-	n.d.	-
Autres sociétés						
Nombre de placements	-	1	-	1	-	-
Valeur placée au Québec[1] (000 $)	-	534	-	375	-	-

(1) Valeur estimée.

Source: Annexe 3.

Près de 70 p. cent des titres admissibles sont offerts par l'entremise de ces plans dont la presque totalité est placée par ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le "club des six".

Originalement, elles étaient huit sociétés à offrir à leurs porteurs de tels plans. Victimes de leur succès, deux d'entre elles, la Banque Nationale du Canada et Québec Téléphone, ont retiré leur plan au cours de l'année 1984 évitant ainsi une dilution trop importante de leur actif et du bénéfice par action au détriment de leurs actionnaires. De plus, deux autres sociétés, Dominion Textile et Domtar, ont limité la souscription totale annuelle, tandis que Alcan Aluminium, la Banque Royale du Canada et Les Entreprises Bell Canada modifiaient la contribution individuelle permise; la première la réduisant, les deux autres l'augmentant.[5]

Malgré une diminution à 75 p. cent du taux de déductibilité pour sept de ces sociétés il semble que l'engouement des épargnants québécois pour ce type de valeurs n'a pas été affecté. En effet, les sommes placées par l'entremise des plans de réinvestissement de dividendes et de souscription d'actions s'élèvent à 488 $ millions pour l'année 1984 soit une légère augmentation de 7 p. cent par rapport à 1983.

---

5. L'annexe 1 présente les principales caractéristiques des différents plans.

Cependant, en 1985 le taux de déductibilité pour les titres de la plupart de ces sociétés ne sera plus que de 50 p. cent. Il faudra alors un investissement brut de 20 000 $ pour réaliser une déduction de 10 000 $ générant une réduction d'impôt à payer d'environ 3 000 $ pour un contribuable dont le revenu total oscillerait autour de 50 000 $. Ce gain fiscal représente un rendement de 15,0 p. cent qui, étalé sur une période de deux ans, est inférieur au rendement sur les obligations d'épargne du Québec. Joint aux frais d'administration, au courtage lors de la vente des titres et à la possibilité d'une perte en capital ce maigre rendement rend à toutes fins utiles caduque cette forme d'investissement dans un simple esprit de déduction fiscale. D'autant plus qu'en 1986, la déduction fiscale permise pour ce type de sociétés sera limitée à 1 000 $.

Par contre, pour un placement à moyen terme, l'avantage fiscal contribue à améliorer le rendement de l'ensemble du portefeuille et l'inclusion de titres de sociétés importantes dans le portefeuille contribue à en réduire le risque total.

La participation des épargnants du Québec

Le Régime d'épargne-actions est sans contredit le régime qui a montré la plus forte progression depuis son existence. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser les données présentées au tableau suivant.

Tableau 5

Participation aux régimes
donnant ouverture à des déductions fiscales

Rubriques	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982[P]	1983[P]
Régime d'épargne-retraite								
Nombre de participants	287 691	322 851	364 856	411 915	468 200	488 430	473 231	532 742
Pourcentage de participants	9,4	10,4	11,4	12,4	13,6	13,2	12,8	14,3
Valeur des déductions (000 $)	419 106	483 391	568 701	657 918	773 456	819 324	853 004	974 431
Régime d'épargne-logement								
Nombre de participants	152 146[1]	121 652	137 523	138 395	149 543	143 602	127 964[2]	s.o.
Pourcentage de participants	5,0	3,9	4,3	4,2	4,3	3,9	3,5	s.o.
Valeur des déductions (000 $)	141 891	112 718	127 202	129 278	140 229	134 379	151 540	s.o.
Régime d'épargne-actions								
Nombre de participants	s.o.	s.o.	s.o.	14 348	28 393	33 530	44 017	108 380
Pourcentage de participants	s.o.	s.o.	s.o.	0,43	0,83	0,9	1,19	2,9
Valeur des déductions (000 $)	s.o.	s.o.	s.o.	49 357	103 940	120 378	175 527	486 734
Recouvrement de déduction[3]								
Nombre de contribuables	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	592	1 239	2 977	3 394
Valeur des recouvrements (000 $)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	997	2 449	5 359	5 709

p Données préliminaires.

(1) Première année d'application du Régime d'épargne-logement.

(2) Dernière année d'application du Régime d'épargne-logement.

(3) Il y a recouvrement de déduction lorsqu'un contribuable ne maintient pas la valeur de son portefeuille au niveau requis.

Source: Statistiques des particuliers du Québec.

En effet, plus de 108 000 contribuables ont demandé une déduction à l'égard du régime en 1983, ce qui représente plus de sept fois la participation initiale de 1979 et près de 2,5 fois celle de 1982. De même, la valeur moyenne des déductions a légèrement progressé, passant d'environ 3 400 $ en 1979 à 4 500 $ en 1983. En comparaison les régimes d'épargne-retraite et d'épargne-logement n'ont connu ni un taux de croissance aussi marquant ni une valeur moyenne des déductions aussi élevée.

L'année 1984 a vu apparaître près de 40 000 comptes nouveaux chez les courtiers de plein exercice comparativement à un peu plus de 75 000 en 1983; comme nous pouvons le constater à l'examen du tableau 6. En tenant compte des courtiers d'exercice restreint le nombre total de comptes a progressé de plus de 30 p. cent passant de 146 000 à 191 000.

Le nombre de comptes actifs, c'est-à-dire pour lesquels une contribution a été effectuée au cours de 1984, représente maintenant 81 p. cent du nombre total de comptes comparativement à 86 p. cent en 1983.

Tableau 6

Conciliation du nombre de comptes

	1983	1984
Nombre de comptes tenus chez un courtier de plein exercice		
en début de période	n.d.	140 805
+ nouveaux comptes	75 604	39 923
- fermeture de comptes	n.d.	0
= en fin de période	140 805	180 728
Nombre de comptes actifs	124 032	143 463
Nombre de comptes inactifs	16 773	37 265
+ nombre de comptes tenus chez un courtier d'exercice restreint	5 000 e	10 000 e
= nombre total de comptes	145 805	190 728

e Données estimées.

Source: Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

° La demande de titres

Selon les derniers résultats, 108 380 contribuables auraient réclamé près de 487 $ millions pour l'année 1983 dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec soit 2,91 p. cent des contribuables du Québec.

Tableau 7

Pourcentage de participants
au Régime d'épargne-actions

Tranche de revenu total	1979	1980	1981	1982[p]	1983[p]
Moins de 10 000 $	-	-	-	-	-
de 10 000 $ à 20 000 $	0,1	0,2	0,2	-	0,7
de 20 000 $ à 30 000 $	0,6	0,9	1,0	1,4	2,8
de 30 000 $ à 40 000 $	2,7	4,0	3,2	2,3	8,6
de 40 000 $ à 50 000 $	6,6	9,9	8,9	9,4	19,9
de 50 000 $ à 100 000 $	15,1	21,6	20,7	22,2	39,7
de 100 000 $ et plus	28,1	39,5	39,6	41,5	65,1
Total	0,43	0,82	0,9	1,21	2,91

p Données préliminaires.

- Donnée infime.

Sources: Ministère des Finances, Le Régime d'épargne-actions, 4 février 1983;
Statistiques des particuliers du Québec.

Le tableau 7 indique le pourcentage de participants au Régime d'épargne-actions selon les tranches de revenu total; on y voit que deux Québécois sur cinq, dans la tranche de 50 000 $ à 100 000 $, ont participé au régime au cours de la dernière année, alors que, dans la tranche supérieure à 100 000 $, trois contribuables sur cinq participaient au régime en 1983.

La plus forte augmentation est perçue dans les tranches centrales; ainsi en 1982 seulement un contribuable sur cinquante avec un revenu entre 30 000 $ et 40 000 $ participait au régime. Nous retrouvons maintenant en 1983 près de un contribuable sur dix. Le même phénomène est constaté dans la tranche 40 000 $ à 50 000 $ où nous notons une participation deux fois supérieure à celle de 1982.

Le tableau 8 montre la répartition en pourcentage du nombre de participants au Régime d'épargne-actions et de la valeur de la contribution selon les tranches de revenu total. Nous constatons, chez les épargnants dont le revenu est inférieur à 40 000 $, une recrudescence proportionnelle d'intérêt, apparente dans le nombre de participants et dans la valeur de la contribution au cours de la dernière année. Par contre, nous constatons l'inverse chez les épargnants dont le revenu total est supérieur à 50 000 $.

Tableau 8

Répartition en pourcentage du nombre de participants et de la valeur de la contribution au Régime d'épargne-actions

Tranche de revenu total	1979		1980		1981		1982[P]		1983[P]	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Moins de 10 000 $	1,6	0,4	0,6	0,1	0,4	0,1	0,4	—	0,7	0,2
de 10 000 $ à 20 000 $	9,2	3,1	7,0	2,5	5,4	1,7	3,9	1,3	6,6	2,7
de 20 000 $ à 30 000 $	16,9	8,3	17,4	10,1	14,6	6,7	11,4	5,3	16,6	9,0
de 30 000 $ à 40 000 $	18,7	12,7	20,0	15,3	19,9	11,8	19,1	11,2	23,2	15,9
de 40 000 $ à 50 000 $	13,8	12,5	15,3	7,8	18,2	14,6	20,2	15,8	18,6	16,7
de 50 000 $ à 100 000 $	30,6	43,9	30,1	38,4	31,8	44,3	35,0	46,2	27,3	40,3
de 100 000 $ et plus	9,2	19,1	9,6	25,9	9,7	20,8	10,0	20,2	7,0	15,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

p Données préliminaires.

— Donnée infime.

Sources: Ministère des Finances, Le Régime d'épargne-actions, 4 février 1983; Statistiques des particuliers du Québec.

Nous dégageons au tableau 9 la répartition en pourcentage du nombre de participants au Régime d'épargne-actions et de la valeur de la contribution selon les tranches d'âge. Nous constatons que plus de 50 p. cent des contributions au régime proviennent d'épargnants dont l'âge varie entre 40 et 64 ans. Toutefois, les contributions des participants de moins de 39 ans sont légèrement en croissance alors que celles des plus âgés décroissent.

Tableau 9

Répartition en pourcentage du nombre de participants et de la valeur de la contribution au Régime d'épargne-actions

Tranche d'âge	1979		1980		1981		1982[p]	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Moins de 29 ans	9,5	5,1	10,1	6,4	11,3	7,2	10,9	7,4
de 30 à 39 ans	30,2	26,1	33,7	29,8	34,6	31,0	34,6	32,0
de 40 à 49 ans	27,0	29,1	26,3	29,4	26,1	29,1	26,8	29,2
de 50 à 64 ans	27,4	32,9	25,5	29,5	24,0	28,4	23,8	27,3
65 ans et plus	5,3	6,3	3,9	4,5	3,7	4,1	3,9	4,1
indéterminé	0,6	0,5	0,5	0,5	0,2	0,2	—	—
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

p Données préliminaires.

-- Donnée infime.

Les données pour 1983 ne sont pas encore disponibles selon cette classification.

Sources: Ministère des Finances, Le Régime d'épargne-actions, 4 février 1983;
Statistiques des particuliers du Québec.

Le tableau 10 présente la répartition régionale en pourcentage, d'après les dix régions administratives du Québec, du nombre de participants au Régime d'épargne-actions et de la valeur de la contribution.

Nous constatons au cours des quatre dernières années pour lesquelles les données fiscales sont disponibles une certaine stabilité dans la répartition à l'exception d'une légère hausse dans l'Outaouais compensée par une baisse analogue dans la région de Trois-Rivières.

Tableau 10

Répartition en pourcentage du nombre de participants et de la valeur de la contribution au Régime d'épargne-actions

Région administrative	1979		1980		1981		1982[P]	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Bas St-Laurent - Gaspésie	2,6	1,3	2,2	1,2	1,5	1,1	1,6	1,1
Saguenay - Lac St-Jean	2,8	1,7	2,3	1,8	3,2	2,4	2,8	2,2
Québec	13,6	12,5	13,7	12,7	13,5	12,8	13,9	13,7
Trois-Rivières	3,1	2,4	6,3	4,7	5,5	4,1	4,8	3,9
Canton de l'Est	3,3	2,3	3,0	2,5	2,3	2,3	2,8	2,6
Montréal	69,3	75,0	67,7	72,8	68,1	72,0	69,1	72,1
Outaouais	1,6	1,5	2,0	1,7	2,1	1,8	2,5	2,1
Nord-Ouest	1,8	1,2	1,3	0,9	1,2	0,9	1,1	1,0
Côte Nord	0,6	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	1,0
Nouveau Québec - Baie James	0,1	—	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	—
Indéterminée	1,2	1,3	0,4	0,5	1,5	1,6	0,6	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

p Données préliminaires.

-- Donnée infime.

Les données pour 1983 ne sont pas encore disponibles selon cette classification.

Sources: Statistiques des particuliers du Québec.

Nul doute que le Régime d'épargne-actions a eu pour conséquence de modifier les habitudes d'investissement de nombreux épargnants en les incitant à acquérir des titres de sociétés et ainsi à s'initier au fonctionnement du marché boursier. Devant la complexité des décisions financières les épargnants avaient tendance à confier la gestion de leur épargne aux institutions. Cette orientation a été amplifiée et encouragée par l'introduction des régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'épargne-logement dont la gestion est confiée aux institutions financières. Le Régime d'épargne-actions présente comme particularité d'obliger les épargnants à prendre eux-mêmes leurs décisions de placement.

Le coût du Régime d'épargne-actions pour l'État

De 1979 à 1983, le Régime d'épargne-actions a coûté à l'État 277 millions de dollars dont plus de la moitié en 1983 seulement. Comme nous pouvons le constater à l'examen du tableau suivant, ce coût se retrouve de façon marquée, aux tranches inférieures de revenu en 1983.

Tableau 11

Répartition en valeur et en pourcentage du coût du Régime d'épargne-actions

Tranche de revenu total	1979		1980		1981		1982[p]		1983[p]	
	Valeur 000 $	%	Valeur 000 $	%	Valeur 000 $	%	Valeur 000 $	%	Valeur 000 $	%
Moins de 10 000 $	n.d.	n.d.	8	—	23	0,1	10	—	120	0,1
de 10 000 $ à 20 000 $	n.d.	n.d.	442	1,4	445	1,2	474	0,9	2 779	2,0
de 20 000 $ à 30 000 $	n.d.	n.d.	2 002	6,5	1 981	5,5	2 272	4,3	10 685	7,5
de 30 000 $ à 40 000 $	n.d.	n.d.	3 497	11,3	3 758	10,4	5 214	9,8	20 607	14,6
de 40 000 $ à 50 000 $	n.d.	n.d.	3 653	11,8	5 006	13,8	7 852	14,8	22 893	16,2
de 50 000 $ à 100 000 $	n.d.	n.d.	14 245	45,9	16 804	46,3	25 408	47,9	60 320	42,6
100 000 $ et plus	n.d.	n.d.	7 180	23,1	8 249	22,7	11 733	22,2	24 219	17,1
Total	14 700	100	31 027	100	36 266	100	52 963	100	141 623	100

p Données préliminaires.

-- Donnée infime.

Sources: Ministère des Finances, Le Régime d'épargne-actions, 4 février 1983; Statistiques fiscales des particuliers du Québec.

En effet, les contribuables dont le revenu total se situait dans les deux tranches supérieures en 1982 bénéficiaient respectivement de 48 p. cent et de 22 p. cent de la réduction accordée; cette part régresse à 43 p. cent et à 17 p. cent en 1983.

En appliquant un taux marginal d'impôt sur le revenu de 30 p. cent à la déduction estimée de 507 millions de dollars, on obtient un coût de 152 millions de dollars pour l'année 1984, comme le montre le tableau 12. Le montant de la déduction est estimé à 75 p. cent de la valeur des contributions au régime.

Tableau 12

Synthèse des principales données relatives au Régime d'épargne-actions

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Valeur brute des placements[1] (000 $)	108 997	150 406	247 730	214 081	765 534	716 442
Valeur des contributions au régime[2] (000 $)	(n.d.)	(n.d.)	(n.d.)	(n.d.)	660 000[e]	676 050[e]
Valeur de la déduction fiscale (000 $)	49 357	103 940	120 378	175 527[p]	486 734[p]	507 000[e]
Nombre de réclamants	14 348	28 393	33 530	44 017[p]	108 380[p]	112 670[e]
Déduction fiscale moyenne ($)	3 440	3 660	3 590	4 000[p]	4 500[p]	4 500[e]
Coût du régime (000 $)	14 700	31 027	36 266	52 965[p]	141 623[p]	152 100[e]
Taux marginal d'impôt (%)	29,7	29,8	30,1	30,2	29,1[p]	30,0[e]

p Données préliminaires.

e Données estimées.

(1) Sauf les placements auprès de salariés et dirigeants.

(2) Valeur des contributions au régime versées auprès des courtiers de plein exercice et d'exercice restreint.

Conclusion

Les récentes modifications au régime maintiennent un traitement différent entre les sociétés qui n'ont aucune difficulté à placer publiquement leurs titres et celles qui rencontrent généralement certaines résistances de la part des éventuels acquéreurs; elles conservent également la distinction entre les titres qui procurent à leur porteur la garantie de la pleine participation à la gestion de la société émettrice et les autres valeurs.

La demande pour les titres de sociétés en voie de développement fut très forte au cours de la dernière année en réponse notamment à la déduction accrue qui est accordée dans ces cas. De même, plusieurs sociétés nouvelles ont offert leurs titres aux épargnants pour la première fois, confirmant ainsi l'importance de la subvention accordée afin de réduire les coûts d'un premier appel public à l'épargne.

L'année 1985 sera la dernière où les titres des sociétés en voie de développement donneront droit à un taux de déduction égale à 150 p. cent. On peut donc s'attendre à une offre importante de ce type de titres et à une demande également soutenue des épargnants. Les épargnants qui ne recherchent qu'une simple déduction fiscale pourraient être démesurément attirés vers ces sociétés, d'autant plus que les placements dans les actions des sociétés importantes ne permettront qu'une déduction de 50 p. cent. Le risque de voir surgir des placements de moindre qualité s'en trouve ainsi augmenté.

Quoique, dans l'ensemble, la valeur des placements admissibles ait regressé, les contributions réelles versées dans un compte auprès des courtiers de plein exercice ou d'exercice restreint a légèrement progressé, soulignant ainsi la spécificité de plusieurs placements par prospectus.

En terminant il faut souligner l'importance fondamentale du régime pour le développement de l'actionnariat au Québec. Dans cette perspective, le Régime d'épargne-actions présente un net avantage sur tous les autres régimes, car il oblige les épargnants à prendre eux-mêmes leurs décisions d'investissement. Cet apprentissage ne peut que procurer à long terme des résultats intéressants pour l'essor de l'actionnariat.

Liste des tableaux

Tableau 1

Taux de déduction des titres admissibles au Régime d'épargne-actions

Tableau 2

Ventilation des placements admissibles au Régime d'épargne-actions

Tableau 3

Ventilation des placements au moyen d'un prospectus admissibles au Régime d'épargne-actions

Tableau 4

Ventilation des placements auprès des porteurs d'actions par l'intermédiaire de plans de réinvestissement de dividendes et de souscription d'actions admissibles au Régime d'épargne-actions

Tableau 5

Participation aux régimes donnant ouverture à des déductions fiscales

Tableau 6

Conciliation du nombre de comptes

Tableau 7

Pourcentage de participants au Régime d'épargne-actions

Tableau 8

Répartition en pourcentage du nombre de participants et de la valeur de la contribution au Régime d'épargne-actions

Liste des tableaux (suite)

Tableau 9

Répartition en pourcentage du nombre de participants et de la valeur de la contribution au Régime d'épargne-actions

Tableau 10

Répartition en pourcentage du nombre de participants et de la valeur de la contribution au Régime d'épargne-actions

Tableau 11

Répartition en valeur et en pourcentage du coût du Régime d'épargne-actions

Tableau 12

Synthèse des principales données relatives au Régime d'épargne-actions

Annexe 1

Plans de réinvestissement de dividendes et de souscription d'actions par versements en espèces facultatifs admissibles au Régime d'épargne-actions

Société	Versement trimestriel 1983	Versement trimestriel 1984	Taux de déduction 1984	Taux de déduction 1985
Alcan Aluminium Limitée	6 000 $ max. 50 $ min.	2 000 $ max. 50 $ min.	75 %	50 %
Banque de Montréal	5 000 $ max.	20 000 $[1]	75 %	50 %
Banque Nationale du Canada	5 000 $ max. 100 $ min.	retiré	-	-
Banque Royale du Canada	5 000 $ max. 100 $ min.	7 000 $ max. 300 $ min.	75 %	50 %
Entreprises Bell Canada Inc.	3 000 $ max.	20 000 $[1]	75 %	50 %
Dominion Textile Inc.	1 500 $ max.	4 000 $[2]	100 %	100 %
Domtar Inc.	4 000 $ max. 50 $ min.	4 000 $[3] max. 50 $ min.	75 %	50 %
Québec Téléphone	3 000 $ max.	retiré	-	-

1. Par année.

2. Souscriptions totales limitées à 10 $ millions.

3. Souscriptions totales limitées à 250 000 actions.

Annexe 2

Liste détaillée des placements au moyen d'un prospectus admissibles au Régime d'épargne-actions

Importance de la société	1979	1980	1981	1982	1983	1984
			000 $			
Sociétés importantes						
Alcan Aluminium Ltée					61 122	
Banque d'Épargne de Montréal					19 373	
Banque Royale du Canada					56 400[1]	
CB Pak Inc.						21 797[3,10]
Entreprises Bell Canada Inc.					36 103	
Imasco Ltée				47 082		
Investissement Canadien Pacifique Ltée	53 694					
Montréal Trustco Inc.						17 023
Northern Telecom Ltée	1 720[2]					
Total partiel	55 414			47 082	172 998	38 820
Sociétés intermédiaires						
Astral Bellevue Pathé Inc.			1 197			
Bombardier Inc.		20 260				
Cascade Inc.				5 000		11 250
Ciment St-Laurent Inc.						9 024[11]
Dominion Textile Inc.		10 820				
Domtar Inc.		31 388				
Donohue Inc.					15 951	
Drummond McCall Inc.	5 938					
FCA Internationale Ltée						10 226
Gaz Métropolitain Inc.	11 293		15 545	17 030	13 206	
Groupe Canam Manac Inc.						9 500[3,11]
Groupe Forex Inc.					5 000[3]	
Guardian Trustco Inc.					9 069[3,4]	
Mines d'Or du Lac Bachelor Inc.		935[3]				
Mines d'Or Kiena Ltée					8 950	
Pharmacies Universelles Ltée				3	2 620	2 432
Provigo Inc.			32 934			
Québec-Téléphone		6 115				
Quebecor Inc.					8 762	
Ressources Camchib Inc.			15 000[3]			
Sico Inc.					297	
Sodarcan Ltée		350[3]				
Télé-Capital Inc.						23 555[3,11]
Tembec Inc.					10 500	
U.A.P. Inc.				5 056		7 639[11]
Unigesco						7 950[11]
Total partiel	17 231	69 868	64 676	27 089	74 355	81 576

(1) Placement de bons de souscription d'actions pouvant s'exercer jusqu'en 1988.

(2) Placement en dollars américains.

(3) Premier placement de cette société.

(4) Comprend deux placements. Lors du dernier placement la société a reçu le statut de société en voie de développement, malgré l'importance de l'actif, car elle est issue d'une fusion si, n'eut été de la fusion une des sociétés remplacées aurait été une société en voie de développement (Loi sur les impôts, article 544).

(10) Comprend deux placements.

(11) Placements d'actions subalternes, ou d'actions privilégiées convertibles en actions subalternes.

Annexe 2 (suite)

Liste détaillée des placements au moyen d'un prospectus admissibles au Régime d'épargne-actions

Importance de la société	1979	1980	1981	1982	1983	1984
			000 $			
Sociétés en voie de développement						
Aligro Inc.						3 500[3]
Amusecor Inc.					2 400[3]	
Aro Inc.					300[3]	
Biothech électronique Ltée						7 000[3]
Brault, Guy, O'Brien Inc.						602[3]
Bytec-Comterm Inc.			2 493[3]		18 714	
Circuit Hélix Inc.					880	
Communication par satellite Canadien Inc.					8 360[3]	
Compagnie Circo Craft Inc.						14 159[3]
Datagram Inc.						3 000[3]
Entreprises Hartco Inc.						7 000[3]
Exploration Aiguebelle Inc.			7 225[3]		10 800	
Exploration Huscocho Inc.					4 000	
Goodfellow Inc.						5 000[3]
Groupe Ro-Na Inc.						2 000
Groupe transcontinental G.T.C. Ltée						10 001[3]
Industries Aston Inc.						405[3]
Industries Charan Inc.						3 500[3]
Industries Ling Inc.						1 607[3]
Magasins Château du Canada Ltée					5 243[3]	
McNeil, Mantha Inc.						3 000[3]
Mines d'Or Val Ltée						2 190[e]
Mines Dumagami Ltée					5 507	
Mines J.A.G. Ltée						507[3]
Morgan Trustco Inc.						6 000[3,11]
Nap. Breton (1977) Ltée						400[3]
Papiers peints Barkley Inc.						4 000[3,12]
Papiers Perkins Ltée						7 188[3]
Pétro-Sun International Inc.						4 600[12]
Pro-Optic Inc.					2 000[3]	
Richard Piché Inc.						400[3]
Sensormatic Canada Ltée					1 895	
Société Minière Louvem Inc.					3 050[3]	20 000[e]
Total partiel			9 718		63 149	106 059
Autres sociétés						
Centre Communauté sportif St-Jovite Mt-Tremblant Ltée						260[3]
Centre d'informatique Maska Inc.						480[3]
Produits Forestiers Basques Ltée	100[3]					
Rsaources Maufort Inc.						1 002[3]
Société des pêches de Newport Inc.						278[3]
Sociétés Forestières du Mont Logan Inc.		600				
Société de développement de l'entreprise québécoise	8 800[5]	16 474[6]	9 445[7]	1 673		
Tourbières Tabreco Inc.	500					
Total partiel	9 400	17 074	9 445	1 673		2 020
Valeur totale des placements	82 045	86 942	83 839	75 844	310 502	228 475
Nombre de placements	13	19	12	6	26	37

(3) Premier placement de cette société.

(5) Comprend sept placements.

(6) Comprend 12 placements.

(7) Comprend six placements.

(11) Placements d'actions subalternes, ou d'actions privilégiées convertibles en actions subalternes.

(12) Placements d'actions privilégiées convertibles en actions ordinaires.

e Estimé.

Source: Documents de renseignements, Commission des valeurs mobilières du Québec.

Annexe 3

Liste détaillée des placements auprès des porteurs d'actions par l'intermédiaire de plans de réinvestissement de dividendes et de souscription d'actions admissibles au Régime d'épargne-actions

Importance de la société	1979	1980	1981	1982	1983	1984
			000 $			
Sociétés importantes						
Alcan Aluminium Ltée[1]			15 900	16 147	26 757	28 437
Banque de Montréal[1,2,3]		13 450	16 150	20 180	84 783	114 700
Banque Nationale du Canada[1]			17 636	16 642	106 599	9 362
Banque Royale du Canada[3]		n.d.	10 094	26 873	53 488[4]	64 159[4]
Domtar Inc.[1,2]					1 452	2 300
Entreprises Bell Canada[1,3]	22 900	34 600	34 800	44 200	165 700[2]	252 900[2]
Ciment Canada Lafarge Ltée[3]			53 427	n.d.	n.d.	
Entreprises du Canadien Pacifique Ltée		3 383	9 307	5 915		
Investissements Canadien Pacifique Ltée		n.d.				
Northern Telecom Ltée		n.d.				
Québec Téléphone[1]					6 599	4 109[2]
Total partiel	22 900	51 433	157 314	129 957	445 378	475 967
Sociétés intermédiaires						
Corporation de gestion La Vérendry[3]					5 138	
Dominion Textile Inc.[1,5]		324	4 762	3 918	4 516	12 000
Domtar Inc.[1,2]			204	246		
Drummond McCall Inc.			n.d.			
Groupe Prenor	4 052					
Ivaco Inc.				n.d.		
Pétrofina Canada Inc.		10 107				
Québec-Téléphone[1]		399	1 611	3 741		
Total partiel	4 052	10 830	6 577	7 905	9 654	12 000
Sociétés en voie de développement						
Bytec-Comterm Inc.[3]		667			n.d.	
Total partiel		667			n.d.	
Autres sociétés						
Bakertalc Inc.[3]		534				
Société de développement de l'entreprise québécoise				375		
Total partiel		534		375		
Valeur totale des placements	26 952	63 464	163 891	138 237	455 032	487 967
Nombre de placements	2	11	11	12	11	8

(1) Renseignements obtenus auprès de la société.

(2) Valeur des placements versés dans un Régime d'épargne-actions.

(3) Valeur estimée.

(4) Pour la période du 1er novembre 1982 au 31 octobre 1983.

(5) Valeur des placements auprès de tous les porteurs.

Source: Documents de renseignements, Commission des valeurs mobilières du Québec.